



## **Planification urbaine et développement territorial : enjeux et opportunités pour les villes d'Afrique**

**Atelier de Dakar**  
15 au 17 avril 2019

### **RAPPORT DE L'ATELIER**

#### **Contexte**

1. Suite au Sommet *Africités 8* (Marrakech, novembre 2018), la ville de Dakar et sa maire ont pris l'initiative d'organiser un atelier de planification, conjointement avec la Fédération des Agences Urbaines du Maroc-Majal, comme démarche concrète de la mise en œuvre des partenariats signés entre les villes marocaines et les villes africaines à Marrakech, le 23 novembre 2018.
2. L'atelier de Dakar s'est tenu du 15 au 17 avril 2019 à l'hôtel *Terrou-bi*. Il a permis d'échanger avec les autorités étatiques du Sénégal en charge de l'habitat, de la planification urbaine et de la gouvernance territoriale et de travailler avec l'ensemble des parties prenantes aux conventions de partenariat, en particulier les villes signataires des conventions :
  - Abidjan et Casablanca,
  - Abomey, Al Hoceima et El Jadida,
  - Dakar et Rabat,
  - Jinja et Essaouira,
  - Rufisque et Dakhla,
  - Yaoundé et Marrakech.
3. Les conventions sont portées par les villes partenaires avec l'appui technique de CGLU Afrique et ONU-Habitat, et l'accompagnement et le suivi des agences urbaines des villes signataires, au titre de la partie signataire experte en charge de la mise en œuvre du partenariat et de la promotion des instruments de planification urbaine, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
4. Objectifs de l'atelier
  - Regrouper les représentants des 14 (quatorze) villes partenaires ainsi que les autres parties prenantes aux conventions (CGLU Afrique, Holding Al Omrane, Majal, ONU-Habitat) pour la définition d'une plateforme de travail.
  - Adopter une démarche et une méthodologie communes, conformément aux engagements pris par les différentes parties.
  - Identifier les axes de travail à développer, sur la base des champs d'intérêts communs aux villes partenaires.

- Initier une plateforme de travail intégrant les enjeux, les défis et les opportunités propres à chacune des villes en matière de planification urbaine et de développement territorial.
- Dégager une feuille de route sous la forme d'un plan de travail sur trois ans (2019-2021).

5. Résultats attendus de l'atelier

- Adoption d'une vision commune et d'un cadre de travail harmonisé entre les différentes parties, notamment les municipalités.
- Mise en place d'un programme d'échanges et de rencontres dans les domaines technique, économique, social et juridique entre les villes.
- Partage des expertises, expériences et savoir-faire dans le domaine de la gestion urbaine et du développement local.
- Adoption d'un calendrier de travail de ville à ville, selon une priorisation des actions.
- Validation d'une feuille de route et modalités de mise en œuvre.

### Allocutions d'ouverture

6. L'atelier de Dakar traduit la volonté de rencontre entre les villes d'Afrique. Il se déroule avec l'appui des agences urbaines du Maroc, *Têtes de pont* du partenariat et de l'expertise en planification urbaine que développe Majal depuis une dizaine d'années. Cet atelier est aussi l'opportunité de *tester l'engagement des villes africaines*, suite aux conventions de ville à ville et aux recommandations de Marrakech.
7. L'atelier de Dakar est le premier atelier international, depuis *Africités 8*, sur la planification urbaine et le développement territorial (*Maire de Dakar*). Il se déroule sous le signe de l'engagement de la mise en œuvre de conventions et de la *mutualisation de compétences*, dans un environnement urbain marqué par les vulnérabilités physiques, économiques, sociales, mais aussi par la pauvreté et un urbanisme souvent mal maîtrisé. A l'étendue des problèmes doit correspondre l'importance des solutions, avec l'équité urbaine parmi les principaux enjeux. Il importe pour cela de *repenser le logiciel de la gouvernance locale* et *formuler des réponses pertinentes*.
8. La Fédération des Agences Urbaines du Maroc a pour démarche :
- les défis pour l'avenir des villes en termes d'équité urbaine, de planification maîtrisée, d'intégration de la dimension environnementale et de réduction des risques ;
  - la mutualisation des compétences en matière d'urbanisme et la promotion du partenariat ;
  - le rôle d'Africités comme forum d'échanges et de dialogue des collectivités territoriales ;
  - la politique de coopération bilatérale entre le Royaume du Maroc et les pays africains.

9. Dans le prolongement d'*Africités 8* et de la session organisée par Majal à Marrakech, l'atelier de Dakar a pour objet d'approfondir la concertation pour la mise en œuvre des conventions, avec l'exigence de stratégies plus intégrées entre Etats et entre villes. Il s'agit de porter un regard plus global sur les processus d'aménagement du territoire, pour un *renouveau de la planification urbaine* en Afrique, tel que préconisé par Africités. Une véritable *diplomatie des villes* doit émerger de ce processus, pour établir le lien avec les politiques adoptées par les Etats, notamment en termes de décentralisation. A cet effet, CGLU Afrique développe trois piliers : (i) le lobby des partenaires ; (ii) la culture d'entreprise ; (iii) la gestion des connaissances.

ONU-Habitat servira de référence à cette approche, par son plaidoyer pour la planification urbaine et une démarche intégrant les *logiques de globalisation* et la *gestion de territoire locale*.

10. En tant qu'agence des villes du système des Nations Unies, ONU-Habitat apporte son appui aux Etats membres et aux partenaires dans les domaines du logement et du développement urbain à travers : (i) l'apport d'outils et de bonnes pratiques ; (ii) la diffusion de leçons, d'expériences et de processus innovants.

Dates à retenir :

- Assemblée générale d'ONU-Habitat – Nairobi (Kenya), 27-31 mai 2019 ;
- Forum Urbain Mondial – WUF10, Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), 7-13 février 2020.

11. La planification urbaine implique une *mutualisation des efforts*, dans un contexte de doublement de la population urbaine de l'Afrique à l'horizon 2040 (de 472 millions à 1 milliard d'habitants). Véritable *trappe de sous-développement*, la *mal-urbanisation* doit mobiliser autour d'une planification volontaire, par des engagements forts portés par le gouvernement sénégalais et le ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique, tels que *Zéro bidonville*, le logement social et la lutte contre la spéculation foncière. Au vu du rôle du ministère en charge du développement urbain, il est à retenir, comme chantiers prioritaires : le désencombrement, l'insalubrité, l'indiscipline et l'incivisme, l'occupation illégale des espaces publics dans la région capitale, en étroite collaboration avec la ville de Dakar.

## Séance plénière

12. L'approche de la planification urbaine et territoriale telle que développée par ONU-Habitat est déclinée en termes de principes, d'outils et de pratiques sur le terrain, résultat de quarante ans de coopération avec les Etats membres et les municipalités.

Dans ce processus, les villes d'Afrique ont en commun les problématiques de : (i) la pauvreté ; (ii) l'accès au logement ; (iii) l'étalement urbain. Au moment où le monde urbain a pour défis la ville compacte, l'intégration urbaine et la connexion.

Parmi les outils préconisés au niveau des Etats et des villes figure la question du renouvellement des législations en matière urbaine, qui implique :

- des processus de décisions appropriés aux différentes échelles ;
- l'adoption d'économies d'échelle, notamment en matière de ressources ;

- la prise en compte de la planification urbaine comme activité publique, et le développement de la concertation avec tous les partenaires.

13. La mutualisation des compétences doit pouvoir concilier, à travers l'atelier, le *temps de la stratégie* et le *temps de l'action*, par une démarche progressive devant déboucher sur l'identification et la mise en œuvre de deux ou trois projets pilotes. Pour CGLU Afrique, *sortir de Dakar avec des projets pilotes* doit donner un sens aux travaux, avec pour ambition la mise en place d'une agence urbaine ou d'un établissement assimilé dans chaque ville africaine partenaire. Il est à cet effet rappelé l'importance de l'aspect normatif dans la démarche et, au plan opérationnel, *l'intervention en aval du projet de ville à ville*.

Les villes sont appelées à définir leurs mécanismes de financement selon leurs plans de projets et peuvent avoir recours au Fonds de Développement Urbain et Municipal (FDUM) lancé par la Banque Africaine de Développement (BAD) le 4 avril 2019, et au Fonds de Développement des Villes Africaines (FODEVA), conçu comme un fonds coopératif des principales villes d'Afrique et porté par CGLU Afrique.

14. Le *contexte favorable* du Maroc, notamment traduit par l'engagement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de projets urbains structurants et par l'*article 31* de la Constitution de 2011 qui consacre le droit au logement, sont des atouts pour des villes mieux gérées, que le Holding Al Omrane (HAO) développe dans des missions transversales qui incluent : (i) le programme national *Villes sans bidonvilles* (VSB) qui a bénéficié à ce jour à 1.500.000 hab. ; le logement social comprenant un produit à 14.000 euros et un produit à 25.000 euros, essentiellement porté par le secteur privé ; (iii) le développement de quatre villes nouvelles ; (iv) les tissus anciens et l'habitat menaçant ruine ; (v) l'habitat dans les Provinces du Sud.

Le HAO est aujourd'hui ouvert à l'international à travers la coopération avec nombre de pays africains (Côte d'Ivoire, Guinée, Ouganda, Sénégal, Soudan du Sud, Tchad) dans les domaines de l'habitat insalubre et de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

15. La question du financement de projets par les partenaires pose la démarche de l'accompagnement technique, notamment d'ONU-Habitat, qui peut apporter un appui au montage financier et au renforcement des compétences ; *pas de développement urbain par le don*, mais un appui selon : (i) une méthodologie ; (ii) des résultats à atteindre en termes de mesures et d'indicateurs ; (iii) un plaidoyer auprès des gouvernements nationaux.

## Présentation des binômes de villes

### 16. Dakar et Rabat

Les enjeux et les défis de **Dakar** sont à situer dans le cadre du Plan Sénégal émergent, dont la ville nouvelle de Diamniadio représente l'un des symboles forts. Le contexte de développement d'une politique de l'urbain à caractère durable constitue l'une des priorités du gouvernement, alors que seulement 4% du budget de l'Etat est consacré aux collectivités locales, contre une norme de 15% fixée par l'Union africaine.

Des engagements sont d'ores et déjà pris, à l'instar de la restructuration des bidonvilles et le programme de pavage des rues.

Au terme d'un siècle d'urbanisation (1915), la ville de **Rabat** s'est dotée en 2017 du programme *Rabat Ville Lumière Capitale Marocaine de la Culture*, avec pour objectif l'amélioration de son attractivité et le renforcement de sa vocation touristique.

Cette nouvelle vocation vient en appui à l'inscription de la capitale au Patrimoine mondial de l'UNESCO (2012) sur une superficie de 350 ha. Autant d'atouts complétés par une reconfiguration des modes de transports (tramway, nouvelle concession d'autobus) et la future ouverture d'une ligne de train régional reliant Rabat à la ville nouvelle de Tamesna.

## 17. Abidjan et Casablanca

L'un des points forts d'**Abidjan** est la mise en place d'un Schéma directeur sur la base d'un urbanisme adossé aux transports, dans un territoire marqué par un plan d'eau, la lagune *Ebrié*. Les points faibles sont des *normes de planification obsolètes*, un étalement urbain qui interpelle sur la *discipline*, dans un environnement urbain marqué par l'accroissement des quartiers précaires depuis la crise de 2000.

L'insécurité foncière et la faible coordination des acteurs rendent cruciale la gestion du Grand territoire et posent la question du *pilote à bord*, en termes de responsabilités.

La ville est également soumise aux *menaces de l'érosion et du changement climatique*, tout comme à la *menace terroriste*, dans un contexte de forte croissance urbaine (5.000.000 hab. – 8.000.000 hab. en 2030).

Quatre problématiques sont soumises au débat : (i) la logistique urbaine ; (ii) la ville compacte ; (iii) le Plan vert ; (iv) l'évaluation par les indicateurs.

L'aire métropolitaine de **Casablanca** compte 8 préfectures d'arrondissement et 16 collectivités locales, selon un processus de mise en place d'instruments d'urbanisme : 1<sup>er</sup> Plan d'aménagement en 1919 – 1<sup>er</sup> Schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) en 1981, actualisé en 2010 et révisé en 2014.

Aujourd'hui couvert à 95% en documents d'urbanisme, le territoire de Casablanca combine planification stratégique et planification opérationnelle, matérialisées par 34 *guichets uniques* concernant entre autres les autorisations de lotir et de morceler.

Si des opportunités touristiques sont réelles, portées par une importante plateforme aéroportuaire, l'une des menaces persistantes réside dans l'habitat insalubre et précaire.

## 18. Yaoundé et Marrakech

Avec 3.500.000 hab. (2018), **Yaoundé** est dirigée par un Délégué du Gouvernement nommé par l'Etat. Si l'adoption d'un SDAU est un atout objectif, la ville enregistre, en termes de faiblesses, un étalement urbain, des quartiers d'habitat spontané et un *conflit de compétences* qui révèle de faibles capacités de gestion et de concertation. Ce que traduit la manifestation d'*intérêt pour la création d'une agence urbaine*.

Au niveau environnemental, la prévention des inondations (pluviométrie annuelle: 1.650 mm) et la gestion des déchets sont un défi pour la ville qui se fixe, en termes de stratégie : (i) la gouvernance administrative ; (ii) la mobilité multimodale ;

(iii) l'attractivité de la métropole.

Quatre problématiques sont identifiées, exprimées en *perspectives* :

- Renforcement des capacités des élus locaux ;
- Maîtrise du foncier ;
- Mise en œuvre des outils de planification ;
- Transport de masse en commun.

Quatrième ville du Maroc avec 1.000.000 hab., **Marrakech** est la première destination touristique nationale (2,6 millions de touristes en 2018 sur un total de 10 millions) et compte 68.700 lits classés (2018).

La médina de Marrakech (670 ha) est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO (1985), de même que la place Jamaa el Fna est déclarée Patrimoine culturel immatériel (2008).

Propositions d'axes de travail et partage d'expertises :

- ✓ Environnement durable et mobilité – Bus à haut niveau de service (BHS) ;
- ✓ Outils de planification – Plan communal de développement élaboré en interne ;
- ✓ Gestion des infrastructures sportives de proximité – accompagnement social ;
- ✓ Patrimoine culturel et artistique – **Marrakech Capitale Africaine de la Culture 2020** – restauration du tissu ancien ;
- ✓ Coopération municipale, Maison de l'élu – coopération entre universités.

## 19. Jinja et Essaouira

Deuxième ville après Kampala (80 km de la capitale), **Jinja** est localisée au bord du Lac Victoria et borde les sources du Nil, considérées comme l'une des sept merveilles de l'Afrique. Avec une population de 76.000 hab., la ville a pour fonctions économiques la manufacture, l'agriculture urbaine, la pêche et le tourisme (activités nautiques). Jinja a célébré son centenaire en 2006.

Avec un patrimoine historique, religieux et culturel adossé aux sources du Nil et une destination touristique de niveau international, Jinja bénéficie d'une bonne desserte routière et autoroutière et ambitionne, à travers sa stratégie nationale de développement – notamment axée sur la planification urbaine, les infrastructures, l'environnement, la mise à niveau urbaine et l'artisanat –, de renforcer l'image de la ville et son attractivité. La ville doit cependant faire face à la migration rurale et au développement de l'habitat informel, au sous-emploi et à la pression sur l'environnement et les ressources naturelles (inondations, désertification, pollution, dégradation des zones humides).

La ville d'**Essaouira** (80.000 hab.) doit son renom à sa médina, inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO (2001), au tourisme (culturel et nautique) et à une bonne desserte régionale (Marrakech).

La fonction touristique constitue une bonne image de la ville et une opportunité pour le renforcement de sa vocation de destination internationale, dans un environnement soumis à des points faibles (climat, limite foncière, *défiguration du patrimoine architectural*) et à des risques sur un environnement précaire (pénurie en eau et infiltration des eaux de mer).

Les axes de travail potentiels s'appuient sur : (i) la valorisation du patrimoine ; (ii) l'urbanisme durable ; (iii) la gestion des risques.

## 20. Abomey-Calavi, Al Hoceima et El Jadida

*N.B. : Le partenariat entre ces trois villes tient au désistement de la ville de Sousse (Tunisie) qui ne s'est pas engagée dans le partenariat avec la ville d'El Jadida, conformément à la convention signée à Marrakech entre les deux parties.*

Dotée d'un *patrimoine naturel et écologique*, **Abomey-Calavi** (750.000 hab.) est la deuxième ville du Bénin et la première ville universitaire, et contribue au désengorgement de Cotonou (15 km). Avec pour atouts un environnement agricole et une économie du tourisme, la municipalité se distingue par *l'élaboration d'un budget municipal par l'association à la base*, et le recours à la *reddition des comptes*.

Afin de sortir de son image de *cité dortoir*, la ville déploie des efforts pour l'accès au logement pour tous, la promotion d'un centre de recherche en agriculture, et s'emploie à *développer l'économie de la connaissance*.

La réhabilitation de la cité est notamment portée par le marché de gros et la Cité lacustre – *Venise africaine* –, et par l'arrimage au Schéma directeur des secteurs, dans un contexte où la *méconnaissance des procédures* en matière de planification et d'aménagement (objet de litiges) pose l'urgence du renforcement des capacités et du développement de l'expertise.

**Al Hoceima** tire parti de sa localisation méditerranéenne. Ville touristique (1.500 lits) et balnéaire, elle a pour activité économique la pêche et les ressources halieutiques, relayées par l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes. Al Hoceima bénéficie d'un Schéma directeur d'aménagement urbain.

L'ouverture sur l'Europe est un atout pour la ville, de même que les opportunités d'échange avec l'Espagne, malgré une situation excentrée par rapport aux autres pôles urbains et le risque de séisme inhérent à la région (2004).

Axes de travail proposés : (i) documents de planification stratégique ; (ii) quartiers sous-équipés ; (iii) tourisme balnéaire ; (iv) environnement – préservation du Parc national (48.000 ha).

**EL Jadida** compte près de 200.000 hab. et figure sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2004 (Cité portugaise). Premier port minéralier d'Afrique (17 km de la ville) pour le transit des produits phosphatiers, le site de Jorf Lasfar comprend un tissu industriel (50.000 emplois) qui intègre les activités de la métallurgie, la chimie, la parachimie et la logistique industrielle.

Les activités de pôle industriel (PIB supérieur à la moyenne nationale) sont complétées par de nombreuses activités culturelles (Salon du cheval et sports équestres) et l'amélioration des conditions d'habitat (ville sans bidonvilles). El Jadida pâtit cependant du sous-équipement touristique, avec pour menaces les retombées de l'impact industriel et la prolifération du secteur informel.

## 21. Rufisque et Dakhla

Située dans le triangle urbain Dakar-Thiès-M'bour et proche de la ville nouvelle de Diamniadio, **Rufisque** – qui figure parmi les quatre communes coloniales datant de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle – bénéficie d'une bonne desserte par l'autoroute. Elle possède un centre ancien et un *patrimoine hérité de la colonisation*, mais subit la pression de la spéculation foncière et des quartiers informels.

Parmi les menaces qui pèsent sur la ville figurent l'érosion côtière, la proximité de Diamniadio en termes d'attractivité et la prochaine ouverture de la ligne ferroviaire (TER) qui devrait diviser la ville en deux entités.

Rufisque vise un renforcement de ses capacités en matière de pêche artisanale et d'économie maritime, dans son partenariat avec Dakhla.

La *bidonvilisation des quartiers périphériques* reste une problématique à traiter.

Avec 65% des réserves nationales halieutiques et la première production (600.000 tonnes/an), **Dakhla** tire parti de sa position stratégique et de son site (lagune de 25 km, baie de 400 km<sup>2</sup>), qui lui valent des activités touristiques nautiques (150.000 touristes/an) appuyées par un aéroport international. Trait d'union entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne et relais vers les Iles Canaries, la ville pâtit de l'ensablement et de la faiblesse des ressources en eau.

Le Plan vert devrait lui donner une *identité paysagère*, de même qu'une étude sur l'habitat menaçant ruine et la restructuration de la zone industrielle sont censées en faire un centre émergent, sur la base de projets structurants.

### Agence urbaine : Mission – Fonction – Mandat

22. Les agences urbaines au Maroc ont une fonction de *levier de développement territorial*. Elles ont pour référence la Charte communale de 1976 et la création de la 1<sup>ère</sup> agence urbaine du Grand Casablanca (1984). Le Maroc compte 30 agences urbaines.

Les agences urbaines constituent, avec le HAO, l'une des deux branches opérationnelles du ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Elles figurent parmi les principaux établissements publics :

- Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO), en charge de la *politique globale de l'habitat* ;
- Agences urbaines, en charge de la *déclinaison des politiques d'urbanisme, de planification urbaine et d'aménagement du territoire*.

Missions institutionnelles des agences urbaines :

- ✓ Planification urbaine, qui en est le *cœur de métier* (SDAU, PA, Plan de zonage) ;
- ✓ gestion urbaine ;
- ✓ volet opérationnel ;
- ✓ accompagnement des collectivités territoriales et locales (lotir/bâtir).



La couverture territoriale des agences est de trois échelles : (i) métropolitaine (Rabat – Casablanca) ; (ii) préfectorale, soit la majorité des agences urbaines (travail de proximité et d'accompagnement) ; (iii) régionale (Provinces du Sud – Dakhla).

Quatre phases caractérisent l'histoire des agences urbaines, en rapport avec le contexte institutionnel et territorial, dans une logique de *frontière entre le technique et le politique* :

- phase de création, 1984-1992 : cadre institutionnel ;
- phase de légitimité, 1993-1997 : mise en place du réseau des agences urbaines ;
- phase de généralisation, 1997-2013 : extension du réseau des agences urbaines ;
- phase de repositionnement, 2013-2019 : nouvelles missions (régionalisation, développement durable, observatoire urbain, TIC, engagements internationaux).

Agences urbaines en chiffres : 1.500 documents d'urbanisme – 120 documents d'urbanisme homologués par an – 100.000 ha ouverts à une urbanisation planifiée.

## Restitution des ateliers de villes binômes

### 23. Rabat et Dakar

La création d'une institution similaire à une agence urbaine doit se baser sur l'existant, avec pour référence l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Dakar, appelée à intégrer des aménagements et des changements au niveau interne.

Quatre axes de travail sont à retenir :

- ✓ Planification urbaine – axe normatif ;
- ✓ Mise en valeur du patrimoine – intervention localisée sur les espaces publics ;
- ✓ Partage de l'expérience de la ville nouvelle de Diamniadio ;
- ✓ Renforcement des capacités – montage de projets.

- Visite d'une délégation de Dakar à Rabat : 2019

### 24. Dakhla et Rufisque

Plan d'action :

- ✓ Axe institutionnel et normatif – création d'une agence d'urbanisme à Rufisque ;
- ✓ Axe environnemental – Expérience *Dakhla Ecocity* ;
- ✓ Axe patrimonial – recensement du patrimoine culturel de Rufisque ;
- ✓ Axe ville émergente – *Rufisque ville nouvelle*.

- Accompagnement sollicité auprès de : CGLU Afrique – HAO – Majal – ONU-Habitat

- Visite de la délégation de Dakhla à Rufisque : 18 au 21 avril 2019

### 25. Al Hoceima, El Jadida et Abomey-Calavi

Priorité dégagée :

- ✓ Elaboration d'un programme intégré de mise à niveau et de requalification de l'arrondissement d'Abomey-Calavi : (i) expertise technique ; (ii) renforcement de l'infrastructure de base ; (iii) rehaussement du paysage urbain ; (iv) renforcement des équipements socio-économiques ; (v) renforcement de la trame viaire.

- Elaboration d'un diagnostic de l'arrondissement : fin novembre 2019
- Visite d'échanges d'expériences : à partir de septembre 2019

## 26. Essaouira et Jinja

Axes de travail :

- ✓ Aménagement durable des berges du Lac Victoria comme réponse aux défis et aux enjeux de l'urbanisation croissante du littoral ;
  - ✓ Sauvegarde et valorisation du patrimoine immatériel ;
  - ✓ Optimisation des interactions entre les milieux urbain et naturel.
- Création d'un noyau d'agence d'urbanisme ou similaire à Jinja
  - Invitation d'une délégation de Jinja au *Festival Gnaoua*

## 27. Casablanca et Abidjan

*Corriger le désordre qui est en train de nous phagocytter* (Vice-gouverneur d'Abidjan)

Axes de travail :

- ✓ Axe institutionnel et normatif – problématiques à partager ;
  - ✓ Etudes stratégiques – logistique/mobilité/renouvellement urbain/ville compacte ;
  - ✓ Accompagnement – habitat précaire et restructuration.
- Visite d'une délégation d'Abidjan à Casablanca : 17 juin 2019
  - Visite d'une délégation de Casablanca à Abidjan : septembre 2019

## 28. Marrakech et Yaoundé

Axes de travail :

- ✓ Etalement urbain – actions à court, moyen et long terme (City Development Strategy (CDS), Villes sans bidonvilles, Plan directeur, POS...)
  - ✓ Environnement/développement durable – partage de l'expérience de Marrakech ;
  - ✓ Valorisation du patrimoine – classement des sites, circuits touristiques.
- Mutualisation de projets par des échanges associant les élus des deux villes

## Clôture de l'atelier

### 29. Déclaration de Dakar

- ✓ Cf. texte de la déclaration (2 pages) et les 7 (sept) engagements pris par l'ensemble des participants à l'issue des travaux de l'atelier, notamment :  
 « *Développer le cadre de convergence, de partenariat et de coopération stratégique entre l'ensemble des villes signataires des conventions de partenariat autour des problématiques communes en matière de planification urbaine et de développement territorial, aux fins de relever les défis et de tirer parti des opportunités qu'offrent les villes d'Afrique.* »

## 30. Conclusion

### Points à retenir

- Reconnaissance de la dynamique imprimée au processus de partenariat mis en œuvre à Dakar par l'ensemble des parties prenantes, en particulier les représentants des villes partenaires.
- Engagement des différentes parties à poursuivre le processus de mise œuvre des conventions signées à Marrakech, à partir des conclusions, des recommandations et des engagements pris à Dakar.
- Transformation de l'atelier de Dakar en *programme continu*, de manière normative et opérationnelle, et *se positionner dans le temps de l'action*.
- Organisation du cadre d'appui et d'accompagnement aux villes partenaires à partir d'une plateforme d'ensemble intégrant un programme à l'horizon 2021.
- Appui au montage et à la mise en œuvre d'opérations par des sources de financement dédiées aux projets pilotes telles que le Fonds de Développement des Villes Africaines (FODEVA) mis en place par CGLU Afrique.
- Un des objectifs du partenariat entre les villes réunies à Dakar :  
***Rendre nos villes propres, accueillantes, viables et durables (Maire de Dakar).***

### **Prochain atelier des partenaires**

Proposition de la Ville Marrakech : mars 2020 – à confirmer.